

Projet de parc éolien Nicolas-Riou dans
les MRC des Basques et de Rimouski-
Neigette 6211-24-085

Mémoire présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Projet de parc éolien Nicolas-Riou,
MRC des Basques et de Rimouski-Neigette

**Pertinence du projet de parc éolien Nicolas-Riou en fonction de la situation énergétique
actuelle du Québec**

Par Ghyslaine Labelle, résidente de Saint-Mathieu-de-Rioux

Le 21 octobre 2015

Le projet

Les citoyens de Saint-Mathieu-de-Rioux ont été informés en juillet 2015 de l'intention d'un groupe d'investisseurs de construire un parc éolien sur les territoires publics des MRC des Basques et de Rimouski-Neigette. Ce groupe d'investisseurs est formé de EDF Énergies Nouvelles Canada, compagnie privée basée en France et qui possède plusieurs parcs éoliens dans le monde, qui détiendra 50% des parts et de deux partenaires publics, soit un regroupement des 8 MRC du Bas-Saint-Laurent et de la Première Nation Malécite de Viger, nommé Énergie Éolienne Bas-Saint-Laurent (ÉÉBSL) pour 33.33% des parts et un groupe formé des 6 MRC de la Gaspésie et de l'agglomération des Îles-de-la Madeleine, nommé La Régie Intermunicipale de l'Énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (RIÉGÎM), qui possèdera 16.67% des parts de ce projet.

Ce n'est cependant qu'au moment des audiences publiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement que l'ampleur du projet a pu être mesurée par les citoyens de Saint-Mathieu-de-Rioux et plus particulièrement par les résidents des rang 4 et 5 qui seront les voisins immédiats de ce parc éolien d'une capacité totale de 224,4MW, impliquant l'implantation de 68 méga éoliennes de 3,3MW, qui culmineront à une hauteur de 175m, dans un milieu encore relativement vierge et jusqu'à maintenant voué à des activités forestières limitées et à des activités de villégiature, de chasse et de pêche contrôlées.

Les impacts du projet

Comme résidents du rang 5 de Saint-Mathieu-de-Rioux, nous sommes, ma famille et moi, directement touchés par l'implantation de ce projet industriel, situé à moins de 3 km de notre résidence.

La municipalité de Saint-Mathieu-de-Rioux a connu, au cours des années 70, comme la plupart des villages du haut pays du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie, une dévitalisation économique due à l'abandon progressif des activités forestières et agricoles jusqu'alors pratiquées, entraînant des changements démographiques liés à l'exode des jeunes et au vieillissement de la population.

C'est vers la fin des années 80, que nous avons décidé, mon conjoint et moi, de venir nous établir dans le rang 5 de Saint-Mathieu-de-Rioux, y ayant trouvé un potentiel de qualité de vie qui était à cette période encore peu connu. Il faut dire que les deux montréalais que nous étions alors étions quand même habitués aux grands espaces et que nos moyens de subsistance permettaient cette migration.

Nous avons choisi le rang 5 de Saint-Mathieu-de-Rioux pour y fonder une famille en raison des vastes espaces vierges, des paysages magnifiques et de la quiétude des lieux. Nous sommes parmi les premiers migrants ayant contribué à la revitalisation de ce coin de pays, après quelques visionnaires venus s'y installer au milieu des années 70, revitalisation qui se poursuit encore et qui repose sur la qualité de vie que les habitants de Saint-Mathieu-de-

Rioux peuvent trouver sur le territoire de la municipalité en dépit de l'éloignement des grands centres urbains. Le principal atout de Saint-Mathieu-de-Rioux est la qualité de la relation avec la nature qui est possible sur son territoire et la municipalité a grâce à cet atout bénéficié de l'apport économique d'infrastructures récréotouristiques qui revitalisent son économie et de l'installation de jeunes familles comme la nôtre.

Il nous apparaît que le projet de parc éolien projeté portera atteinte à la qualité de vie des citoyens des rangs 4 et 5 et plus particulièrement à ceux du rang 5, dont les résidences sont situées dans un rayon de moins de 3km des méga éoliennes, en raison des impacts visuels et des nuisances sonores, en plus de **diminuer la valeur de ces propriétés dont les principaux attraits sont la beauté et la quiétude de l'environnement**. Les impacts visuels et sonores de ce projet diminueront aussi l'attractivité des lieux pour les activités récréotouristiques et de villégiature qui sont pratiquées, particulièrement dans le rang 5 où un belvédère a été aménagé par un groupe de citoyens bénévoles pour permettre l'observation d'un paysage unique, représentatif de la géographie bas-laurentienne.

Le contexte politique local

Le projet de parc éolien Nicolas-Rioux a reçu l'approbation des élus de la municipalité sans que les citoyens les plus directement concernés aient été informés par ceux-ci de leur position. Les élus municipaux ont ainsi créé deux classes de citoyens à Saint-Mathieu-de-Rioux : ceux qui, en raison des exigences du conseil municipal, ne verront pas les éoliennes (les résidents du village et des abords du lac Saint-Mathieu) et ceux qui verront les éoliennes et vivront avec les nuisances visuelles et sonores les plus importantes (les résidents des rangs 4 et 5 notamment). D'autre part, lors de la réunion du conseil municipal tenue le 7 octobre 2015, le maire de la municipalité a affirmé ne pas être au courant des détails du projet et il a avoué s'en remettre entièrement aux gestionnaires privés (EDF EN Canada) et publics (EEBSL et RIEGÎM) pour les modalités du projet.

Dans le contexte d'essor économique amorcé dans la municipalité par l'apport démographique lié à l'établissement de nouvelles familles et à l'implantation d'activités récréotouristiques basées sur le milieu naturel, la position du conseil municipal nous paraît irresponsable.

Nous déplorons que la position des élus de Saint-Mathieu-de-Rioux semble n'être motivée que par les avantages financiers, par ailleurs fort modestes par rapport aux nuisances que ses citoyens subiront, qu'en tirera la municipalité, avantages par ailleurs égaux pour toutes les municipalités du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie, qu'elles subissent ou non les préjudices de ce projet.

Nous sommes aussi préoccupés par le manque de vision à moyen et long termes des élus de Saint-Mathieu-de-Rioux quant au développement futur de la municipalité et nous contestons la position de la MRC des Basques qui semble sacrifier au profit des sommes évoquées par le promoteur privé EDF EN Canada, son projet de Parc Inter-Nations, planifié sur le territoire même où serait construit ce complexe éolien pouvant être qualifié d'industriel, en raison du nombre et de la taille des infrastructures qui y seront érigées.

La pertinence d'implanter de gigantesques éoliennes dans un milieu si naturel nous semble indéfendable, d'autant plus que la tendance mondiale en tourisme est maintenant à l'offre de destinations sauvages où les grands espaces et la tranquillité sont des attraits essentiels. En ce sens, le Parc Inter-Nations offre un potentiel de développement plus durable et moins destructeur au niveau environnemental que le projet du parc éolien Nicolas-Riou.

Le contexte économique et politique national

Un des principes du développement durable tel qu'énoncé par le Ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques est la production et la consommation responsables, prônant « l'adoption d'une approche d'ecoefcience qui évite le gaspillage et qui optimise l'utilisation des ressources ». **Ce principe du développement durable implique la frugalité de ne développer que les projets dont on a besoin.** Mais la politique énergétique du gouvernement du Québec qui oblige Hydro-Québec à acheter de plus en plus d'électricité produite par des entreprises privées alors que la société d'état a des surplus d'électricité qui, lorsqu'ils sont vendus, sont écoulés à des prix bien en dessous des coûts qu'Hydro-Québec les paye, va à l'encontre de ce principe du développement durable écoresponsable.

Les surplus d'électricité d'Hydro-Québec Distribution, soit l'excédent de ses achats par rapport aux besoins de sa clientèle sont estimés à environ 7% de la demande actuelle, selon l'analyste indépendant en matière d'énergie Jean-François Blain, c'est-à-dire 12,9TWh pour 2015. Selon M. Blain, si les prévisions d'Hydro-Québec se concrétisent, ces surplus ne se résorberont pas et ils passeront à 16 voire 16,5 TWh par année, en 2016-2017 (1).

Ces surplus coûtent une fortune aux clients d'Hydro-Québec puisque, selon le professeur Pierre-Olivier Pineau, spécialiste des questions énergétiques associé à HEC Montréal, en vertu de la politique énergétique du gouvernement du Québec qui est le seul actionnaire d'Hydro-Québec, la société d'état n'est pas obligée d'utiliser toute l'énergie patrimoniale produite par Hydro-Québec Production à partir des grandes centrales hydroélectriques de la Manic et de la Baie-James, dont le coût est de 2,9¢ le kWh. En fait, en raison de contrats d'approvisionnement de 20 ans signés par Hydro-Québec Distribution, cette division est obligée d'acheter l'électricité produite par la filière éolienne, détenue par des entreprises privées, dont le coût avoisine 9 ou 10¢ le kWh, avant d'acheter l'électricité produite par Hydro-Québec Production à coût moindre (2).

Le prix de l'électricité issue de la filière éolienne payé par Hydro-Québec en 2013 a par ailleurs été estimé par l'Institut économique de Montréal à 14,4¢ du kWh (incluant les frais d'intégration liés à la nature instable et imprévisible de cet approvisionnement), alors que le prix de vente est de 5,76¢ du kWh (3), un manque à gagner de plus de 8¢ le kWh.

La baisse de la demande en électricité tant au Québec que sur les marchés d'exportation a été confirmée par les coprésidents de la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec qui ont recommandé notamment dans leur rapport présenté au gouvernement en février 2014, *Maitriser notre avenir énergétique. Pour le bénéfice économique, environnemental et*

social de tous, de suspendre les contrats d'approvisionnement en énergie éolienne pour les infrastructures qui ne sont pas encore construites (4). Cette commission, qui à la suite de consultations qui ont suscité la présentation de quelques 460 mémoires, était présidée par M. Roger Lanoué, qui a travaillé pendant plus de 20 ans pour Hydro-Québec à titre de vice-président à la planification stratégique et au développement des affaires et M. Normand Mousseau, professeur au département de physique de l'Université de Montréal. Ces derniers estiment que **les nouveaux barrages et les parcs éoliens seront déficitaires et pourraient coûter 1,5 milliards de dollars par année**, mais que pour Hydro-Québec il n'y aura pas de problème puisque le coût d'amortissement de ces nouveaux projets sera peu à peu intégré aux tarifs et refilets aux consommateurs

Cette dernière affirmation a par ailleurs aussi été confirmée par une étude de l'Institut économique de Montréal qui estime que cette situation équivaut à une subvention implicite à la filière éolienne et à ses propriétaires. Toujours selon l'IÉDM en 2013, cette subvention est estimée, puisque les données fournies par le gouvernement et par Hydro-Québec ne rendent pas compte des impacts financiers des nouveaux projets de production éolienne d'électricité, entre 695 et 735 millions \$ par année. En augmentant la facture d'électricité de tous les Québécois de plus de 200\$ par année, cette subvention déguisée à l'industrie éolienne et à ses propriétaires privés, lesquels sont en majorité de grandes compagnies étrangères qui se dotent d'une filiale canadienne, «engendre un impact négatif sur l'économie puisque cette somme aurait pu leur servir à d'autres fins » (5).

Tant la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec que l'IÉDM recommandent la dépolitisation des décisions d'investissement d'Hydro-Québec. La décision prise par le gouvernement du Québec de privilégier l'établissement de parcs éoliens pour subventionner des emplois et l'industrie de la fabrication de pièces d'éoliennes coûte trop cher aux québécois. Dans un contexte de surplus d'électricité qui ne se résorbera qu'en 2027, il est aberrant et contreproductif de penser que les clients d'Hydro-Québec subventionnent des politiques de développement économique régional tout en contribuant à la privatisation d'une partie de la société d'état en achetant à grands frais l'énergie éolienne produite par des promoteurs privés étrangers.

Le déclin de la demande d'électricité amorcé en 2008 continue malgré la reprise économique et, selon l'Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité, « la cause de ce déclin est directement liée aux tarifs d'électricité, qui ne sont plus concurrentiels en Amérique du Nord. L'augmentation du coût de l'électricité a engendré des fermetures d'usines, des délocalisations et des réductions de production. »(6). Le gouvernement, reconnaissant l'effet dissuasif que les hausses à répétition des tarifs d'électricité ont sur l'investissement, a mis en place des mesures permettant que la facture d'électricité de la grande industrie augmente moins vite que celle des autres clients d'Hydro-Québec et a instauré un tarif de développement économique offrant un rabais de 20% sur les tarifs à toutes les entreprises nouvelles ou existantes qui investiront au Québec. Malgré ces mesures, le porte-parole des plus importants clients industriels d'Hydro-Québec ne croit pas que cette politique réussira à attirer des investissements d'envergure. Il estime d'autre

part qu'il y a une contradiction importante dans le fait que le gouvernement du Québec instaure des mesures pour favoriser l'investissement au même moment où il oblige Hydro-Québec à acheter de l'énergie éolienne dont elle n'a pas besoin (7).

Au début de 2013, alors que le coût d'achat de l'énergie éolienne coûtait à Hydro-Québec 10¢ le kWh, que les grandes entreprises payaient 4¢ le kWh et que les consommateurs résidentiels payaient 7¢, Hydro-Québec obtenait sur le marché américain environ 4¢ le kWh pour son électricité(8).

Selon Youri Chassin, économiste et directeur de la recherche à l'IEDM, Hydro-Québec s'est récemment engagé à acheter pour 1,33 milliard \$ d'énergie éolienne au cours des 20 prochaines années. Il cite un article de son collègue Pierre Couture révélant que le prix payé par Hydro-Québec pour cette électricité sera en moyenne de 10,3¢ le kWh et que le prix de vente à ses clients québécois sera alors de 14,9¢ le kWh (9).

Notre opinion

Nous déplorons tout d'abord le manque de transparence dans tout ce dossier de l'achat d'électricité de la filière éolienne quant aux coûts réels d'achat et de revente de celle-ci, tant de la part d'Hydro-Québec que de la part du gouvernement du Québec qui dicte à coup de décrets cette politique d'achat.

Compte tenu que l'électricité produite à partir de la filière éolienne ne représente qu'une infime partie de notre production totale d'électricité et qu'elle est peu fiable en raison de la variabilité de la puissance et de la régularité du vent, Hydro-Québec doit disposer de systèmes complémentaires de production pour éviter toute interruption de l'offre. Cette situation entraîne pour Hydro-Québec le maintien de deux réseaux parallèles de production d'électricité pour assurer à ses clients une quantité d'électricité donnée. Avec ses nombreux barrages hydro-électriques Hydro-Québec Production possède déjà les infrastructures suffisantes pour produire cette électricité. Il n'y a aucun avantage pour les clients d'Hydro-Québec Distribution que celle-ci achète de l'électricité produite par des parcs éoliens. Le seul avantage est pour le gouvernement du Québec qui oblige Hydro-Québec et par le fait même sa clientèle, et particulièrement sa clientèle résidentielle qui est le plus souvent captive, à subventionner le développement régional de la Gaspésie (seulement 1200 des 5000 des emplois créés dans le créneau de la fabrication de pièces d'éolienne sont localisés en Gaspésie) et à enrichir les propriétaires de parcs éoliens.

Il s'agit d'une stratégie économique ruineuse et malhonnête de la part du gouvernement du Québec qui perdure depuis des années et qui paraît particulièrement odieuse au moment où celui-ci instaure des mesures d'austérité sur les dépenses de l'état qui contribuent au ralentissement économique, lequel entraîne la baisse de la consommation d'électricité du secteur industriel.

Dans une lettre ouverte adressée au Premier Ministre du Québec en 2012, le Conseil mondial pour la nature (WCFN) constate que l'implantation d'éoliennes dans les campagnes cause un appauvrissement de la faune et de son habitat, provoque des impacts au niveau du sommeil

chez les humains et il souligne que **dans le contexte énergétique du Québec qui produit déjà une électricité verte grâce au harnachement des cours d'eau et qui a des surplus d'électricité, investir des deniers publics pour acheter de l'énergie éolienne qui coûte quatre fois plus cher est une « démarche anti-écologique »** (10).

Après divers épisodes de promotion des économies d'énergie plus ou moins intenses, le début des années 2000 voit le retour d'une timide implication du gouvernement dans la promotion et la mise en place de mesures favorisant des économies d'énergie. Le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉE) réclame qu' **« aucun projet de production d'électricité, même de source renouvelable, ne soit envisagé avant d'avoir exploité le maximum du potentiel réalisable d'efficacité énergétique. »**

« Le ROÉE prône le développement énergétique durable par la planification intégrée des ressources (PIR). Dans le contexte de ressources limitées et de menaces impératives à l'équilibre planétaire posées par la surexploitation des ressources dont nous disposons, le ROÉE considère que les enjeux environnementaux ne peuvent être relégués à des préoccupations d'ordre secondaire. À cet égard, il priorise l'efficacité énergétique à toute production énergétique, même de source renouvelable. » (11).

Malgré des surplus d'électricité déjà importants, l'Union des consommateurs calculait récemment qu'Hydro-Québec achètera en 2016 pour 945 millions\$ d'électricité dont elle n'a pas besoin, soit 9,2TWh au coût moyen de 12,4¢le kWh (12).

En tant que résidents du rang 5 de Saint-Mathieu-de-Rioux directement affectés par le projet éolien Nicolas-Riou et en tant que clients captifs d' Hydro-Québec Distribution, cette annonce, faite au lendemain de la fin de la première partie des audiences du BAPE sur le projet éolien Nicolas-Riou, nous interpelle particulièrement et c'est avec inquiétude que nous appréhendons le processus décisionnel du Conseil des ministres du gouvernement du Québec quant à la recevabilité de ce projet.

Demande adressée au BAPE

-Considérant que l'implantation du parc éolien Nicolas-Riou réduira l'attractivité du Parc Inter-Nations et diminuera ainsi le potentiel de développement récréotouristique de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Rioux et de la MRC des Basques, au seul profit d'une politique économique ruineuse et scandaleuse dont les effets sont contre productifs au niveau du développement durable;

-Considérant le manque de congruence entre la politique d'achat d'électricité imposée par le gouvernement à Hydro-Québec et les lois du marché, ainsi que le manque de transparence du gouvernement concernant le financement implicite de la filière éolienne par cette politique d'achat;

-Considérant notre responsabilité collective envers les générations futures locales et l'ensemble de l'humanité de n'exploiter les ressources qu'en fonction de nos besoins réels afin de réduire au maximum nos impacts sur l'environnement;

-Enfin, considérant la situation récurrente de surplus d'électricité que vit le Québec depuis plusieurs années et que d'aucuns estiment qu'il va augmenter, nous faisons la réflexion que l'énergie la plus verte n'est-elle pas celle qu'on ne produit pas;

Nous réclamons l'abandon de ce projet et demandons au Bureau des audiences publiques sur l'environnement de recommander au gouvernement du Québec de refuser le projet du parc éolien Nicolas-Rioux.

Ghyslaine Labelle,

Rang 5, Saint-Mathieu-de-Rioux

Références

1. Entrevue réalisée dans le cadre de l'émission *RDI économie*, 8 décembre 2014, <http://blogues.radio-canada.ca/geraldfillion/2014/12/10/electricite-hydro-quebec-surplus/>
2. Blogue *Économie*, de Gerald Fillion, 10 décembre 2014. <http://blogues.radio-canada.ca/geraldfillion/2014/12/10/electricite-hydro-quebec-surplus/>
3. *Les coûts croissants de la production d'électricité au Québec*, Les Notes Économiques, Institut économique de Montréal, Youri Chassin et Guillaume Tremblay, juin 2013. http://www.iedm.org/files/note0613_fr.pdf
4. *Commission sur les enjeux énergétiques du Québec : « Maîtriser la consommation »*, La Presse.ca, 25 février 2014. <http://www.lapresse.ca/environnement/consommation/201402/25/01-4742183-commission-sur-les-enjeux-energetiques-du-quebec-maitriser-la-consommation.php>
5. *Les coûts croissants de la production d'électricité au Québec*, Les Notes Économiques, Institut économique de Montréal, Youri Chassin et Guillaume Tremblay, juin 2013. http://www.iedm.org/files/note0613_fr.pdf
6. *Électricité, Nouveau recul en 2015*, La Presse+, Hélène Baril, 12 mars 2015. <http://plus.lapresse.ca/screens/77048b60-ca7e-4786-8cbc-4106c5357f8d%7CDQFkfGIooZFm.html>
7. Idem

8. *L'industrie éolienne craint pour sa survie*, La Presse.ca, Hélène Baril, 24 janvier 2013.
<http://affaires.lapresse.ca/economie/energie-et-ressources/201301/24/01-4614605-lindustrie-eolienne-craint-pour-sa-survie.php>
9. *Aucune place pour l'éolien au Québec*, Le Journal de Montréal, Blogue Institut économique de Montréal, Youri Chassin, 23 juin 2015.
<http://www.journaldemontreal.com/2015/06/23/aucune-place-pour-leolien-au-quebec>
10. <https://conseilmondialpourlanature.wordpress.com/2012/07/20/lettre-au-premier-ministre-du-quebec/>
11. *Priorité à la planification intégrée et à l'efficacité énergétique*, Commentaires du Regroupement des organismes environnementaux en Énergie (ROÉÉ), présenté dans la cadre de la Consultation publique pour le développement de la politique énergétique 2016-2025 du gouvernement du Québec, 12 juin 2015.
<http://enjeu.qc.ca/IMG/pdf/-13.pdf>
12. *Pire que jamais, les achats inutiles d'électricité par Hydro-Québec vont s'élever à 945M\$ en 2016*. Journal de Montréal, Actualités, Énergies, Pierre Couture, 7 octobre 2015.